



ÉLECTION

PRÉSIDENTIELLE

Dimanche 23 avril
et dimanche 7 mai 2017
de 8h00 à 19h00

Samedi 13 mai 2017
à partir de 17h30

Org. : Les Ecoles privée & publique.



Balad'gourmande
organisée par
l'Amicale Laïque et
APEL-OGEC

ATTENTION!

La Gendarmerie de Vendée
vous met en garde contre
le démarchage à domicile.
Ce n'est qu'un prétexte
pour s'introduire dans
votre logement et y faire
du repérage.
Montrez-vous méfiant
vis-à-vis de ces personnes.



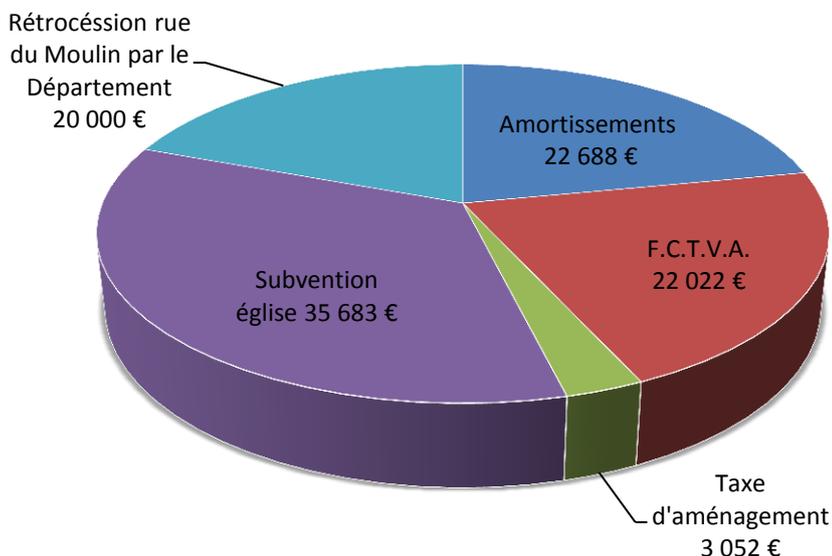
Recevoir le petit journal
par mail...
(info page 4)

MARDI 28 MARS 2017 - 20h00

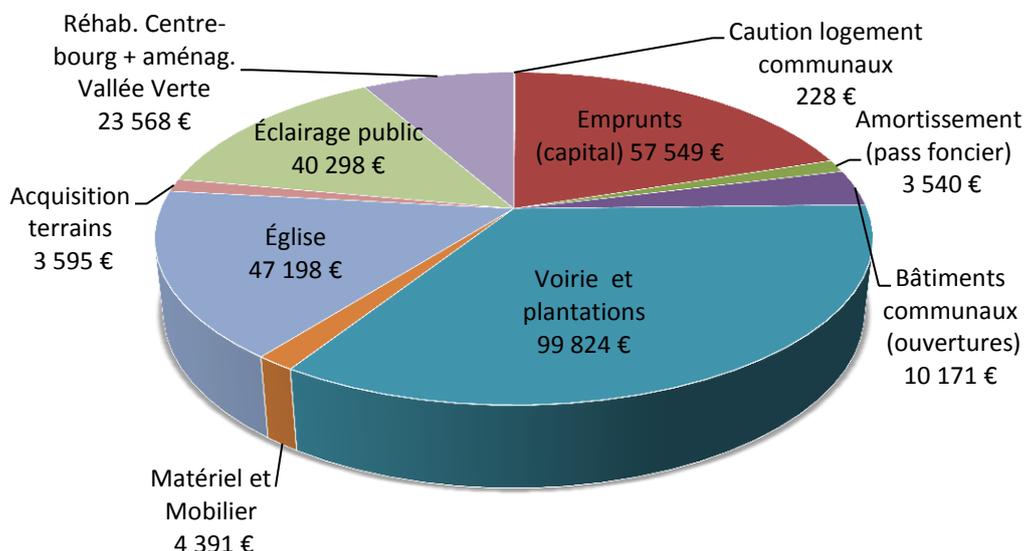
Comptes administratifs et comptes de gestion 2016

Après lecture et explication des différents comptes ; ceux-ci sont approuvés par le Conseil.

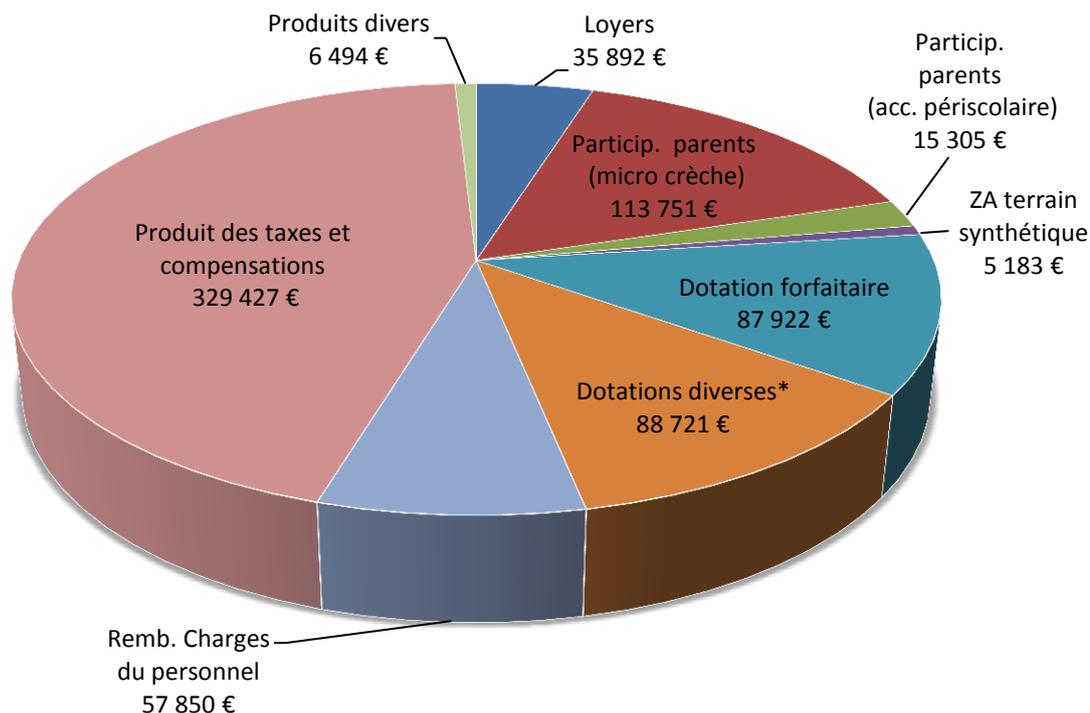
Recettes d'Investissement 2016 : 103 445 €



Dépenses d'Investissement 2016 : 290 363 €

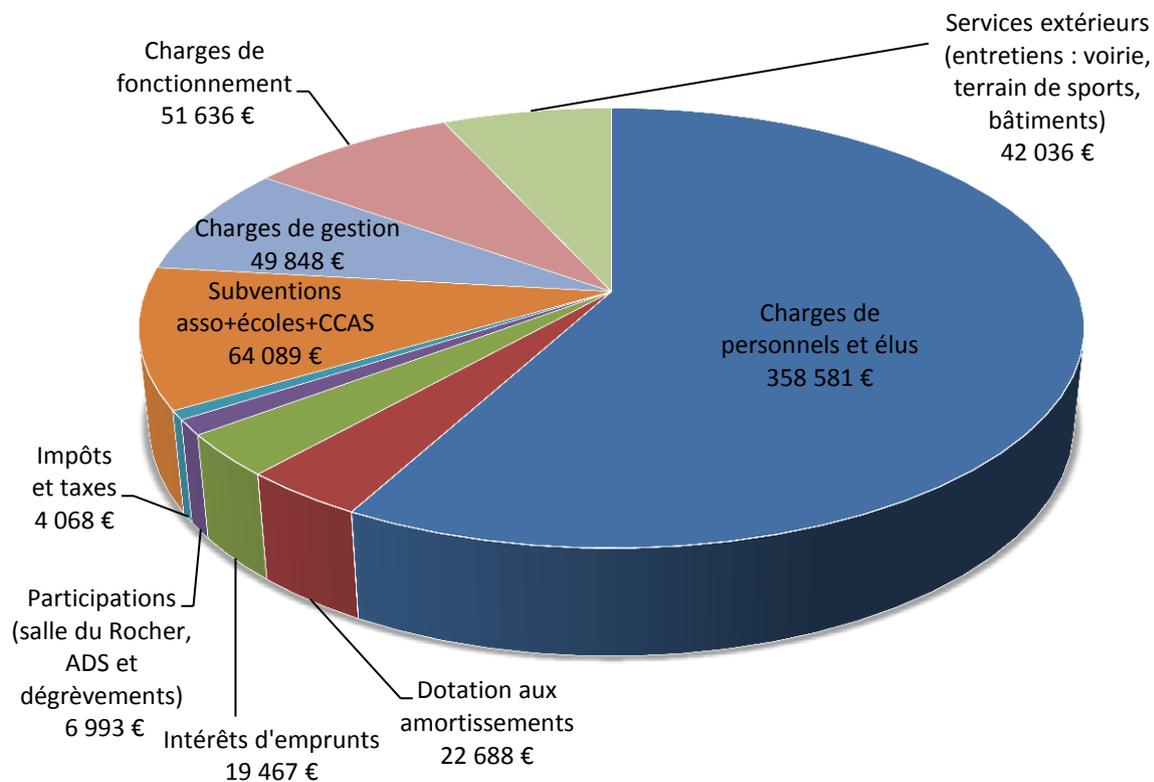


Recettes de Fonctionnement 2016 : 740 545 €



*dotation de solidarité rurale et dotation nationale de péréquation

Dépenses de Fonctionnement 2016 : 619 405 €



Le résultat antérieur 2015 de 203 938 € se rajoute aux recettes de fonctionnement. Ainsi, le déficit d'investissement de 186 525 € est couvert par l'excédent de ce budget.

Budgets primitifs 2017

La situation budgétaire de la commune est examinée, le budget d'investissement de 2017 présenté. Le budget primitif est accepté par l'ensemble du Conseil.

Taux d'imposition TH – FB et FNB

Comme chaque année, le Conseil s'exprime sur la revalorisation des taux d'imposition. Cette année le taux de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière (non-bâti) augmente de 0.5 %. Le taux de la Taxe Foncière (bâti) reste inchangé.

	2016	2017	Département 2016
Taxe d'habitation	16.10	16.18	27.45
Taxe Foncière (bâti)	16.55	16.55	18.68
Taxe Foncière (non bâti)	42.60	42.81	47.23



Les tarifs de la micro crèche restent inchangés pour cette année.

Accueil régulier

Tarifs modulés selon les revenus des familles et le nombre d'heures du contrat.

Accueil occasionnel

- 3.90 €/h si la famille bénéficie du Complément de Mode de Garde
- 2.90 €/h si ce n'est pas le cas.

Accueil périscolaire municipal

Les tarifs de l'accueil périscolaire restent inchangés par rapport à l'année précédente, soit 0.60 €/quart d'heure.



SyDEV

L'ensemble du Conseil approuve à l'unanimité la révision des statuts du SyDEV et donne son accord à l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération.

SUJETS DIVERS

- La municipalité donne son accord pour la création d'un préau, au bar du stade de football. Le Club de foot versera à la commune une participation de 2 500 € pour ce projet.
- Une convention va être passée entre l'école privée Notre Dame de la Vallée et la commune pour que les employés communaux effectuent la tonte de la partie basse gazonnée située en-dessous de la cour. Une participation de 35 €/heure sera demandée à l'école.
- Salle du marronnier : quelques travaux ont été réalisés, suppression du hall d'entrée et mise en accessibilité des toilettes.
- Au vu de la très très faible fréquentation de la cabine téléphonique située en centre bourg, Orange nous a fait savoir qu'elle serait enlevée prochainement. Les responsables de la bibliothèque de Cheffois intéressés par cette cabine souhaitent la récupérer afin de mettre en place un nouveau projet.
- Les vitraux situés dans le cœur de l'église menacent de tomber... Une rencontre avec un verrier BARTHE – BORDEREAU a eu lieu afin d'obtenir un devis pour la remise en état.



Recevoir le petit journal par mail... Pourquoi pas ?

C'est très simple, il vous suffit de nous faire parvenir à l'adresse suivante mairie.cheffois@wanadoo.fr vos coordonnées (Nom-Prénom - adresse postale et adresse(s) mail(s)) en indiquant en objet « PETIT JOURNAL PAR MAIL ».

Au cours des prochaines semaines, un groupe d'envoi sera créé afin d'envoyer à ceux qui le souhaitent, le petit journal en version numérique. Ce groupe pourra être mis à jour chaque mois en fonction des nouvelles adresses mails reçues.

Nouveaux horaires « BRIGADE DE GENDARMERIE » de La Châtaigneraie

LUNDI	8h00-12h00 / 14h00-18h00
MARDI	8h00-12h00 / accueil fermé l'après-midi (sauf urgences ou convocations)
MERCREDI	8h00-12h00 / 14h00-18h00
JEUDI	8h00-12h00 / accueil fermé l'après-midi (sauf urgences ou convocations)
VENDREDI	8h00-12h00 / 14h00-18h00
SAMEDI	8h00-12h00 / 14h00-18h00
DIMANCHE	9h00-12h00 / accueil fermé l'après-midi (sauf urgences ou convocations)

Le numéro d'urgence 17 reste d'actualité 24H/24H, et plus particulièrement en dehors des horaires d'ouverture de la brigade.

La commune de Cheffois envisage d'organiser un pique-nique des bénévoles qui œuvrent sur la commune (associations, services...) **le dimanche 18 juin 2017 à partir de 12h00** à l'Espace de La Vallée Verte.

Pour une bonne organisation de cette journée, merci de contacter la mairie au 02.51.69.64.02 ou mairie.cheffois@wanadoo.fr pour nous signaler votre présence. Apportez votre pique-nique. L'apéritif et le café seront offerts par la municipalité.



Le vote par PROCURATION

Qu'est-ce que le vote par procuration ?

Voter par procuration signifie confier à un autre électeur le soin de voter pour soi.

Qui demande la procuration ?

Le mandant, c'est-à-dire celui qui donne procuration à une autre personne. Plusieurs motifs peuvent justifier cette demande : obligations professionnelles, vacances, maladie, handicap, assistance à un malade, résidence dans une autre commune, détention.

Le mandant informe le mandataire de la procuration qu'il lui a confiée.

Qui vote ?

Le mandataire, c'est-à-dire celui qui a reçu procuration du mandant. Le mandataire doit remplir deux conditions : jouir de ses droits électoraux et être inscrit dans la même commune que le mandant. Il n'est en revanche pas nécessaire qu'il soit inscrit dans le même bureau de vote que le mandant. Il peut recevoir deux procurations au maximum, dont une seule établie en France.

Le mandataire vient voter avec son titre d'identité au bureau

Comment établir une procuration ?

C'est le mandant qui la demande. Le mandataire n'a pas besoin d'être présent.

La procuration peut concerner soit le premier tour, soit le second tour, soit les deux tours d'une élection, soit toutes les élections pendant un délai maximal d'un an.

Où ?

Au tribunal d'instance du domicile ou lieu de travail du demandeur, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie (à l'ambassade ou au consulat à l'étranger).

Quand ?

Le plus tôt possible, à tout moment de l'année. En tout état de cause, la procuration doit parvenir à la commune où le mandant est inscrit sur les listes électorales le plus tôt possible. **Compte tenu des délais d'acheminement et de traitement de la procuration, il ne faut pas attendre le dernier moment !**

Quels documents permettent la procuration ?

- Un titre d'identité.
- Un formulaire de procuration, soit fourni au guichet de l'autorité habilitée et rempli sur place, soit, pour gagner du temps, rempli en ligne sur www.service-public.fr et imprimé sur deux feuilles. Ce formulaire est composé de trois parties, l'une indiquant l'identité complète du mandant et du mandataire (nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance), une déclaration sur l'honneur indiquant le type d'empêchement et un récépissé délivré au mandant.

Attention, l'utilisation du formulaire en ligne nécessite de se présenter au guichet de l'autorité habilitée.

Le mandataire ne reçoit pas de courrier signifiant la procuration. Le mandant doit l'en informer.

Est-ce que le mandant peut voter, malgré la demande de procuration ?

- Avant le jour du vote : le mandant peut résilier à tout moment sa procuration (même démarche que pour l'établissement de la procuration).
- Le jour du vote : en l'absence de résiliation, le mandant peut quand même voter si le mandataire n'a pas encore voté.

Est-ce que la procuration est payante ?

Non, une procuration est établie sans frais.

Cas particulier

Les personnes ne pouvant se déplacer peuvent solliciter par écrit auprès d'une autorité habilitée (police ou gendarmerie la plus proche) la venue à domicile d'un officier de police judiciaire, en joignant à cette demande un certificat médical.

L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

aura lieu
les dimanches 23 avril et 7 mai 2017.

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

auront lieu
les dimanches 11 et 18 juin 2017.

DÈS MAINTENANT
DANS MON DÉPARTEMENT

la carte d'identité à portée de clic !



- Je peux faire ma pré-demande en ligne
- Je gagne du temps
- Je m'adresse à l'une des mairies à ma disposition*
- Mon titre est plus sûr



* Liste des mairies équipées du nouveau dispositif disponible sur le site de ma préfecture.

L'État simplifie mes démarches dans mon département !

Ma demande de carte d'identité se simplifie :

- ✓ Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- ✓ Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et je saisis mon état-civil et mon adresse.
- ✓ Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- ✓ Je choisis l'une des mairies équipées de bornes biométriques (liste sur le site de ma préfecture). Certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente.
- ✓ Je rassemble les pièces justificatives.
- ✓ Je me présente au guichet de la mairie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- ✓ Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.



Pour toute information :
www.demarches.interieur.gouv.fr

FETE DU CMS BASKET Les Collines

WEEK-END DU 22/23 AVRIL 2017
SALLE DU ROCHER A CHEFFOIS

Seniors Gars DM4
contre la Guyonnière
le samedi à 21H00

Seniors Filles DF2
contre Sud Yon Basket
le dimanche à 15h30

Matchs jeunes
en championnat
tout le week-end

Défi tir du milieu
de terrain
Tombola

Grillades
Boissons
Confiseries

CHEFFOIS

Org. : Les Ecoles privée & publique.



Samedi
13 Mai
2017

RESERVATION
OBLIGATOIRE

Départ entre 17h30 et 20h
Pépinières Ripaud
Le Plessis Robineau
La Tardière

11 Kms - 3 pauses saveurs
Garderie gratuite à partir de 3 ans.

14 € Adultes
(13 € si resa avant le 04/05/2017)
5 € Enfants

NOUVEAU DEPART :
PÉPINIÈRE RIPAUD

ANIMATION
BAR-MUSIQUE



Parcours ouvert
aux Joelettes

10 ANS

Renseignements au : 06 84 24 85 54



AVRIL

Vendredi 7 avril à 11h00



Bébés lecteurs
à la Bibliothèque

Activité organisée par



Samedi 8 avril à 20h00

Dîner dansant
Salle des Silènes
à La Châtaigneraie
organisé par Etoile Fraternelle

Mercredi 19 avril à 14h00

Mini concours de belote
Espace la Vallée Verte
organisé par Sourire d'Automne

Jeudi 20 avril à 15h00

Cinéma

« Tous en scène »

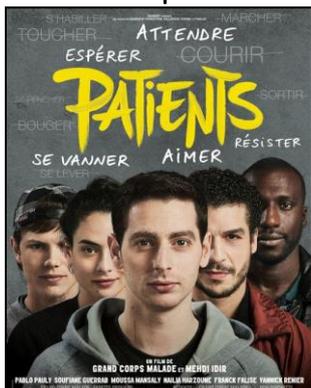
Salle de spectacles



Jeudi 20 avril à 20h30

Cinéma « Patients »

Salle de spectacles



AVRIL (suite)

Samedi 22 et dim 23 avril

Fête du basket
Salle du Rocher
organisée par C.M.S. Les Collines

Dimanche 23 avril à 16h00

Cinéma

« Lion »

Salle de spectacles



Jeudi 27 avril à 14h00

Jeu de pétanque
Ouvert à tous
Place de la Mairie
organisé par Sourire d'Automne

MAI

Mardi 2 mai à 9h15

Marche de 8/9 kms
sur les sentiers de Réaumur
ouverte à tous - Rdv place de la
mairie à 9h00 (covoiturage)
organisée par Sourire d'Automne

Vendredi 5 mai à 11h00



Bébés lecteurs
à la Bibliothèque

Activité organisée par



MAI (suite)

Lundi 8 mai

Cérémonie du Souvenir
organisée par l'UNC-AFN

Samedi 13 mai à partir de 17h30

Balad' gourmande
Au Plessis Robineau
(Pépinieres Ripaud)
organisée par
l'Amicale Laïque et APEL-OGEC



Mercredi 17 mai à 14h00

Mini concours de belote
Espace la Vallée Verte
organisé par Sourire d'Automne

Dimanche 21 mai à 8h00

Balade solidaire
pour aider la recherche sur
les maladies rares
(enfants victimes de cancers)
Départ complexe sportif de
Moulleron-en-Pareds
Parcours de 6 et 12 km

Mardi 23 mai à 20h30

Cinéma

« Un profil pour 2 »

Salle de spectacles

